

ACRO

ASSOCIATION POUR LE CONTRÔLE
DE LA RADIOACTIVITÉ DANS L'OUEST

ACRO

L'ACRO a été créée à la suite de la catastrophe de Tchernobyl pour permettre au citoyen de s'approprier la surveillance de son environnement, mais aussi de pouvoir peser sur les choix technoscientifiques. Dotée d'un laboratoire financé par le soutien des adhérents, la vente d'analyses et des subventions publiques, l'ACRO effectue des mesures de radioactivité gamma et bêta, ainsi que des mesures de radon. L'ACRO siège aussi dans de nombreuses commissions officielles.

L'association publie une revue trimestrielle d'information - l'ACRONique du nucléaire -, organise des conférences publiques et tente de répondre à de nombreuses demandes de renseignements.

contact //

ACRO

Adresse : 138, rue de l'Eglise
14 200 Hérouville St Clair

Tél. 02 31 94 35 34

Site <http://acro.eu.org>

E mail acro@acro.eu.org

« DE LA RÉVERSIBILITÉ ET SES LIMITES : LES LEÇONS DU CENTRE DE STOCKAGE DE LA MANCHE »

Le centre de Stockage de la Manche, ouvert en 1969 et fermé en 1994, est situé en un lieu, appelé le Haut-Marais, où plus personne n'aurait l'idée d'y mettre des déchets radioactifs. Il contient de nombreux déchets qui ne seraient pas acceptés dans le Centre de Stockage de l'Aube, qui a pris le relais. Il y a notamment des déchets à vie longue, des émetteurs alpha qui font qu'il ne pourra pas être banalisé au bout de 300 ans comme annoncé par l'Andra dans sa plaquette promotionnelle de Cigéo. Les grandes quantités de métaux lourds font qu'il est là pour l'éternité.

Combien de temps va-t-il pouvoir retenir les éléments toxiques avant qu'ils ne se dispersent dans l'environnement ? Personne ne peut répondre à cette question, pourtant cruciale pour l'avenir du site. Les générations futures mises en avant pour Cigéo ne semblent plus compter dans la Manche.

Ce centre pâtit de nombreuses erreurs de gestion passées. La partie la plus ancienne est sans fond. En cas de problème, ce sera directement la nappe phréatique qui sera impactée. Plusieurs anciens salariés de l'Andra sont d'accord pour dire que la partie la plus ancienne du site risque de s'effondrer et qu'il faudrait la reprendre. Mais ils ne sont pas entendus et leurs alertes sont ignorées.

L'Andra reconnaît que le centre continue à relâcher du tritium (hydrogène radioactif) dans l'environnement et que d'autres radioéléments, plus toxiques, suivront dans l'avenir. Les modèles de migrations présentés par l'Andra prévoient ainsi à moyen terme (de 12 à 300 ans), la présence dans les eaux de la Saint Hélène, un ruisseau qui prend sa source au pied du centre, de Carbone 14, Chlore 36, Technétium 99, Strontium 90, Iode 129, Bore, mercure, etc., à plus long terme (300 à 45 000 ans), de Nickel 63 et 59, Chlore 36, plutonium 239 et 240, plomb, cadmium, etc. (Rapport de Sécurité définitif du CSM, 2009).

Comment garantir un stockage profond sur des centaines de milliers d'années quand on ne peut pas garantir un stockage en subsurface pour quelques décennies ?

Nous pensons qu'il n'est pas raisonnable de léguer ce centre dans cet état et qu'il faut en reprendre une partie, voire sa totalité, à l'instar de ce qu'a décidé l'Allemagne avec les déchets de la mine d'Asse. Cela permettrait aussi de tester la réversibilité dans une situation concrète. Mais, ni l'Andra, ni les pouvoirs publics ne veulent en entendre parler et refusent toute réflexion sur le sujet.

Outre le coût élevé des travaux, il n'y a pas de solution de rechange pour les déchets qui seraient repris. Les producteurs de déchets, toujours propriétaires, ne veulent pas entendre parler d'une reprise qu'ils auraient à financer. La situation sera identique en cas de problème dans un centre de stockage souterrain, en plus complexe à cause de la profondeur. Qui décidera d'aller rechercher des déchets problématiques dans Cigéo ? Combien cela coûtera ? Qui payera ? Quelle solution alternative pour les déchets problématiques ? Ces questions ne sont même pas abordées dans le dossier rédigé par l'Andra.

La réversibilité impose une surveillance fine pour pouvoir détecter les problèmes avant que les conséquences ne les rendent ingérables. Le dossier Cigéo soumis au public ne dit pas grand chose sur

cette surveillance. Malheureusement, là encore, l'exemple du centre de stockage de la Manche ne nous permet pas d'être optimiste.

Une étude que l'ACRO vient de réaliser pour la Commission Locale d'Information (CLI) met en évidence que la contamination en tritium n'est pas homogène dans les puits de contrôle et que le résultat de la mesure dépend fortement de la profondeur choisie. Cette stratification varie au cours de l'année. En ne surveillant qu'une seule profondeur, l'Andra n'a qu'une vision très partielle de la pollution et elle est incapable de dire si les fortes variations qu'elle observe sont dues à un mouvement de la nappe phréatique ou à une anomalie. Seules les fuites les plus graves seront détectées quand il sera trop tard.

En 2011, Greenpeace a pompé plusieurs centaines de litres dans un puits d'accès, perturbant ainsi fortement la répartition locale de la contamination de la nappe phréatique. Comme pour confirmer nos craintes, c'est passé complètement inaperçu de l'Andra qui n'a pas été capable d'interpréter l'anomalie.

Mais le plus préoccupant dans cette affaire est peut-être la réaction de l'Agence (voir l'encadré) qui continue à nier les problèmes et affirme que sa surveillance est pertinente. 400 m sous terre, il n'y aura pas de surveillance citoyenne. Quelle valeur aura la parole de l'Andra ?

Quand l'Andra réécrit l'histoire

La surveillance d'un site de stockage est primordiale pour comprendre son évolution et détecter des anomalies. Dans une étude que l'ACRO a réalisée pour la CLI du CSM, le laboratoire associatif écrit : *« qu'un prélèvement à une profondeur donnée, comme le fait l'exploitant, ne peut être représentatif de l'aquifère étudié et n'apporte donc qu'une information partielle de la situation radiologique présente. »*

L'Andra, dans un communiqué de presse, disponible sur son site Internet écrit : *« Ces résultats confirment la pertinence du plan de surveillance mis en place par l'Agence et la représentativité de ses résultats. »*

Sur le site Internet de l'Andra, on peut lire aussi : *« la CLI a souhaité mandater deux de ses membres, experts scientifiques, pour fournir « une analyse rigoureuse et impartiale sur le plan scientifique » de ces résultats, estimant que les interprétations « fortement diffusées et médiatisées » de l'ACRO étaient « partisans ». »* Or, dans le rapport en question, on lit que deux experts *« membres de la CLI et mandatés par celle-ci pour participer aux travaux du Comité de pilotage de cette campagne »*, ont, de leur propre initiative, écrit une note sur cette étude, à propos des *« interprétations partisans des résultats obtenus par une Association, l'ACRO »*. Ce n'est pas la même chose !

Cela nous rappelle 1984 de George Orwell : *« Le contrôle du passé dépend surtout de la discipline de la mémoire. S'assurer que tous les documents s'accordent avec l'orthodoxie du moment n'est qu'un acte mécanique. Il est aussi nécessaire de se rappeler que les événements se sont déroulés de la manière désirée. »*

La réversibilité présentée par l'Andra se limite à la « récupérabilité » de quelques déchets. Rien de plus. On ne sait pas qui décidera, qui payera, ni où l'on mettra les déchets repris. Ce que propose l'Agence n'est donc possible que pour quelques fûts, qui pourront être retirés pour être remis dans une alvéole voisine.

Qu'en sera-t-il s'il faut reprendre une fraction importante des déchets stockés ? Quel en sera le coût ? Quelle solution alternative ? L'Andra écrit qu'il appartiendra aux générations futures d'en assumer les conséquences techniques, environnementales et financières.

Comment justifier que la réversibilité, présentée comme primordiale pour Cigéo, n'ait pas été envisagée pour les autres centres de stockage ? Au Centre de stockage de l'Aube, les alvéoles sont bétonnées une fois pleines rendant toute reprise complexe. Il a pourtant ouvert après la loi de 1991 qui a introduit cette notion pour les déchets de haute activité à vie longue. Le projet d'enfouissement des déchets FAVL, à faible activité mais à vie longue, pour lequel l'Andra n'a pas réussi à trouver de site, n'était pas non plus conçu pour être « réversible ». Ce mot n'apparaissait même pas dans le dossier de présentation du projet.

La « réversibilité » imposée par la loi de 1991, se limite donc aux seuls déchets prévus pour Cigéo et ne consiste qu'en une « récupérabilité » de quelques fûts de déchets. Elle n'est pas une alternative satisfaisante à l'entreposage pérennisé issu du précédent débat sur les déchets.

Qui peut lire un fichier informatique qui date d'une dizaine d'années ? Un manuscrit écrit dans une langue ancienne ? En revanche, tout le monde connaît

le théorème de Pythagore ou l'Illiade et l'Odyssée car ils ont été repris et adapté à la société contemporaine. C'est la même logique qui sous-tend l'entreposage pérennisé qui impose une surveillance continue et une reprise des déchets à intervalles réguliers. Cette option coûte bien moins cher que celle de l'enfouissement et ne peut se réduire à un simple problème technique que l'on sait résoudre : tout comme l'enfouissement prévu pour durer un siècle, elle nécessite la mise en place de structures financière, de décision et de formation pérennes. Il est regrettable qu'aucune avancée n'ait été présentée sur ces sujets.

Cet entreposage pérennisé sera nécessaire pour toutes les matières dites valorisables, mais qui ne sont pas valorisées car il n'existe aucune filière pour les utiliser, avec des volumes bien plus grands que pour ce qui est prévu pour Cigéo. Pourquoi ce qui est possible pour ces matières devient impossible pour ce que l'Andra veut enfouir ? Comment justifier qu'il y a un impératif moral vis à vis des générations futures pour enfouir les déchets et ne rien proposer pour la plus grande partie de ce qui sort des réacteurs ?

La réversibilité présentée par l'Andra ne sera crédible que quand elle aura été testée au Centre de la Manche. Certes, le rapport Turpin de 1996, ne recommandait pas la reprise du site. Mais la doctrine en matière de démantèlement des installations nucléaires a changé entre-temps : il faut démanteler immédiatement une installation en fin de vie en bénéficiant des progrès technologiques. Pourquoi cela ne serait pas applicable au Centre Manche ?

En attendant, il n'y a d'autre solution que l'entreposage qui nécessite la mise en place de structures pour qu'il soit rendu pérenne le temps qu'il faudra.

